



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
18 mars 2010
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Quarante-sixième session
12-30 juillet 2010

**Information communiquée au titre de la procédure
de suivi des observations finales du Comité**

Canada

**Réponse du Canada aux recommandations formulées
dans les observations finales du Comité consécutives
à l'examen du rapport unique valant sixième et septième
rapports périodiques du Canada le 22 octobre 2008**

Rectificatif

Paragraphe 43, 48 et 49

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

43. L'Association des femmes autochtones du Canada et la Gendarmerie royale du Canada continuent à mettre en œuvre un arrangement relatif à l'échange d'informations sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées. Le Ministère fédéral de la justice collabore avec l'Association pour examiner le développement de ressources afin de sensibiliser les dispensateurs de services aux victimes aux besoins spécifiques des familles des femmes autochtones portées disparues ou assassinées.

48. Le Gouvernement canadien et les provinces et territoires collaborent dans le cadre du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les femmes portées disparues, pour étudier les interventions du système de justice pénale dans les affaires concernant des tueurs en série qui ciblent des femmes vulnérables, dont des femmes autochtones dans des situations à risque élevé.

49. Un second Groupe de travail fédéral, provincial et territorial, dont la mission est d'examiner les problèmes de justice des autochtones, aborde également la question des femmes autochtones portées disparues et assassinées dans le cadre d'une vaste étude sur la victimisation dans les communautés autochtones, en conséquence du niveau particulièrement élevé de violence familiale et



interpersonnelle. Dans le cadre de ses efforts permanents, le Groupe de travail s'emploie entre autres à améliorer les modèles d'intervention et d'enquêtes policières. Ce groupe de travail et le Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les femmes portées disparues échangent des renseignements concernant des thèmes communs.
